

Annexe 3 : Cadre récapitulatif reprenant les informations inscrites au Moniteur belge

Organisme	Forme — année de création	But social inscrit au Moniteur belge
Activ’ Action	n.d.	n. d.
Be.Face	ASBL — 2010	<p>L’Association a pour but de regrouper des personnes, physiques ou morales (principalement des entreprises ou groupements d’entreprises), dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de mettre en œuvre et de développer des actions favorisant la diversité et l’insertion de publics fragilisés au sein des entreprises ; • de contribuer à l’évolution positive des relations des entreprises avec leur environnement social. <p>L’Association agira autant que possible en partenariat avec les autres acteurs économiques, sociaux et institutionnels. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but y compris, et sans que cette énumération soit limitative,</p> <ul style="list-style-type: none"> • les activités commerciales et lucratives accessoires dans les limites autorisées par la loi et dont les bénéfices seront en tout temps complètement affectés à son but et • la conclusion d’emprunts. <p>Elle peut notamment prêter son concours et s’intéresser à toute activité similaire à son but.</p>
CocoriCO ASBL	ASBL — 2017	<p>Permettre l’inclusion, la valorisation et l’autonomisation du chercheur d’emploi par le biais du groupe et des méthodes issues de l’intelligence collective. L’ASBL a également pour volonté de permettre une réflexion globale sur la place du travail dans la société actuelle.</p>
Divers Gens	ASBL — 2018	<p>L’association a pour objet en Belgique et à l’étranger de donner vie à des collectifs de personnes visant à promouvoir la formation et l’accompagnement de ceux qui ne se retrouvent pas dans le système économique et social actuel, afin de les préparer aux métiers de demain et les mettre en condition de créer leur propre activité ou s’intégrer dans le marché de l’emploi.</p>
Diversicom	ASBL — 2014	<p>L’Association a pour but de promouvoir la diversité en entreprise. Elle vise au renforcement de l’insertion professionnelle de la personne handicapée, à la responsabilité sociétale des acteurs de l’insertion et à la</p>

sensibilisation large sur les bénéfices de la diversité en entreprise. La poursuite de ces objectifs se réalisera notamment par les activités suivantes :

- Activités de sensibilisation des entreprises et du public au sens large sur les bénéfices de l'insertion professionnelle de la personne handicapée ;
- Activités de soutien aux personnes handicapées dans leur processus d'intégration professionnelle ;
- Mise en œuvre de plans de communication sociétale sur la diversité en entreprise, en partenariat avec les entreprises et les personnes handicapées professionnellement actives ;
- Mise en réseau des acteurs de la diversité et des personnes handicapées personnellement actives.

L'Association peut accomplir tous les actes se rapportant indirectement ou directement à son objet s'inscrivant dans la démarche de la promotion de la diversité et de la responsabilité sociétale. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Duo For A Job	ASBL — 2012	L'association a pour but de mettre en relation des jeunes, résidant à Bruxelles, connaissant des difficultés d'accès au marché du travail du fait de leur origine ethnique et/ou géographique, avec des seniors expérimentés afin de les aider, les soutenir et les accompagner dans leur projet professionnel (formation, stage, emploi). Elle est dès lors une plateforme de rencontre et d'échange, qui facilite le contact entre les générations et les cultures. L'association sensibilise également la population aux différents thèmes directement liés à ces publics (inégalités d'accès à l'emploi, vieillissement actif, discrimination, racisme, âgisme, etc.). Dans le cadre de la réalisation de son objet social, l'ASBL s'appuiera sur de nombreux partenariats afin de mobiliser les différents publics et protagonistes. De manière plus générale, l'association peut exercer ou faire exercer toutes activités qui justifient son objet.
Exaris Interim	SCRL — 2006	La société étant à finalité sociale, elle devra en tout temps respecter les conditions prescrites par l'article 661 du code des sociétés. Pour accomplir cet objectif, elle a pour but social l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi difficiles à placer en recourant à une activité productrice de biens ou de services. Elle vise à favoriser une réelle « ré » — insertion dans la vie socioprofessionnelle avec des conditions d'encadrement, d'accompagnement et de formation visant à faciliter ce nouveau démarrage professionnel.

Le point de riz ASBL — n.d. n.d.

microStart	SCRL (distribution de services financiers) et ASBL (accompagnement) —	L'association a pour but non lucratif d'accompagner des micro-entrepreneurs, c'est-à-dire les entrepreneurs bénéficiant ou en recherche de microcrédits professionnels ou de toute forme de microfinance, tels que notamment financés par microStart SCRL à finalité sociale, pendant et après la création de leur entreprise, pour leur permettre d'assurer la pérennité et le développement de leur activité et ainsi de s'insérer durablement. L'accompagnement se présente sous forme collective et/ou individuelle et couvre les domaines de la gestion, de l'administratif, du juridique et l'action commerciale. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire ou analogue à son but.
Team4Job	ASBL — 2018	L'association a pour objet de favoriser l'employabilité de chercheurs d'emploi connaissant des difficultés en les mettant en contact avec des professionnels en activité et engagés volontairement afin de les guider et de les soutenir dans leur parcours professionnel.
Union	ASBL — 2013	L'ASBL a pour buts de mettre en place un cadre de rencontres qui promeut : 1. Les valeurs culturelles africaines, 2. L'entraide entre les Camerounais de la diaspora et d'autres communautés africaines en Belgique, 3. Le soutien de ses membres lors des événements heureux et malheureux, 4. Le développement humain de ses membres, 5. des projets de développement social.
YouthStart	ASBL — 2007	De VZW heeft tot doel, via het aanleren van ondernemerschap, kansarme jongeren en jongvolwassenen uit kansarme milieus te integreren in de maatschappij. Hiertoe zal ze onder meer: <ul style="list-style-type: none">• diverse vormen van opleiding inzake ondernemerschap aan deze jongeren verschaffen• jongeren uit kansarme milieus die hun eigen bedrijf willen opstarten, individueel en in groep coachen en begeleiden• jongeren ondernemende attitudes bijbrengen die hun integratie in de maatschappij bevorderen.
